

## Compte rendu

### Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Lieu : Salle du conseil  
Hôtel de ville de Rouyn-Noranda  
100, rue Taschereau Est  
Date : Mercredi 20 février 2019  
Heure : 13 h 30

#### Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Environnement aquatique et forestier	Récrétotourisme et patrimoine culturel
Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	M. Guy Cliche, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda
M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	Mme Annie Migneault, Club Quad du Cuivre Rouyn-Noranda
M. Michel Dubé, Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)	M. Nicolas Boulé, Parc national d'Aiguebelle
Intervenants forestiers	Faune
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Eacom	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
M. Alain Shink, Norbord	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière	M. Osvaldo Valéria, Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable
Représentants ministériels	Autres
Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)
Mme Annie Belleau, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda
M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda
M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants et souligne la présence de deux étudiants, de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable, qui assistent à la rencontre à titre d'observateurs. Afin que tous les participants puissent se présenter, un tour de table est effectué. Le quorum est atteint.

Correspondance : Mme Dufresne informe les membres que l'ATRN a nommé un nouveau substitut. Ainsi, M. Marcel Lavoie en demeure le représentant principal, secondé par M. André Richer.

## 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 23 janvier 2019 et suivis	13 h 35
3.	Point d' <b>INFORMATION</b> du MFFP : Aménagement écosystémique, Mme Annie Belleau	13 h 45
4.	Comités techniques : les travaux en cours : a) Communication : i. Kiosque GIRT au 28 <sup>e</sup> Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche (13 avril 2019) ii. Activité terrain 2019 de la Table GIRT (11 septembre 2019)	14 h 30
	Pause	15 h
5.	<b>POUR CONSULTATION</b> Modifications aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) UA 082-51 et entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux, Ville de Rouyn-Noranda : vos commentaires et préoccupations <b>(TOUR DE TABLE)</b> )	15 h 15
6.	Évaluation annuelle de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	16 h 15
7.	Divers	16 h 20
8.	Levée de la rencontre	16 h 30

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres. Le sujet suivant est inséré au point *Divers* : *Représentativité de l'ABAT sur les comités de travail.*

## 2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 23 janvier 2019 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 23 janvier 2019 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance. Le projet de Gazoduq préoccupe les membres, dont plusieurs ont participé aux séances de consultation publique en région. Mme Dufresne fait également un bref retour sur la présentation de la Table GIRT et ses mandats auprès du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda, le 18 février dernier.

## 3. Point d'**INFORMATION** du MFFP : Aménagement écosystémique, Mme Annie Belleau

Mme Annie Belleau, du MFFP, présente les grandes lignes de l'aménagement forestier écosystémique. Afin de trouver un compromis durable entre la qualité et la productivité des écosystèmes et les besoins économiques et de développement, il importe de tenir compte des préoccupations émises par les utilisateurs de la forêt publique. Parmi les enjeux écologiques considérés, figurent la structure d'âge, la composition des forêts, les peuplements à structure interne complexe (vieilles forêts) et le bois mort, l'organisation spatiale des forêts, les milieux humides et riverains ainsi que les espèces nécessitant une attention particulière.

Comme il s'agit d'aménagement, il s'avère difficile d'être exactement au niveau naturel de référence documenté. C'est pourquoi le MFFP a choisi une approche par seuils d'altération et il tente de demeurer au-delà de 30 % du niveau historique de référence, idéalement entre 30 % et 50 %. Plus il y a un écart important par rapport à ce niveau, plus la forêt est transformée et plus des risques de pertes en biodiversité sont existants.

Le ministère travaille également dans une démarche intégrée. De grandes cibles sont émises à l'échelle de l'unité d'aménagement (UA). Puis, celles-ci sont réparties à plus petite échelle. Ceci assure la distribution des cibles sur l'ensemble du territoire et favorise la conservation des vieilles forêts. La planification en forêt publique s'inspire de cette approche. Cette façon de faire permet aussi d'élaborer des portraits du paysage. Les aménagistes peuvent ainsi savoir combien il reste de vieilles forêts sur le territoire de l'UA et combien il est possible d'en couper pour les cinq (5) prochaines années.

*Q : Est-ce que cela tient compte des aires protégées?* R : On considère tout le paysage forestier, incluant les aires protégées.

*Q : Quel est l'impact sur les calculs de possibilités forestières?* R : Ces cibles sont prises en compte.

*Q : Est-ce que cette approche écosystémique implique des concessions du type « aire d'intensification de production ligneuse (AIPL) »?* R : Les cibles ont été déterminées avant les AIPL, mais cela pourrait bouger dans le temps.

Les enjeux écologiques considérés :

- Composition des forêts : Les VOIC (valeur-objectifs-indicateurs-cibles) portent essentiellement sur l'enfeuillage. Il est visé de trouver l'équilibre entre la forêt mixte et la forêt de résineux.
- Bois mort et structure interne : Ici, il est question de vieilles forêts avec davantage de structures de bois mort, dans lesquelles une partie de la récolte est réalisée à l'aide de coupes partielles favorisant le maintien de ces structures. Là où s'effectuent des coupes totales, si aucun arbre n'est laissé derrière, il n'y aura pas de recrutement de bois mort pour une longue période de temps. Donc, des cibles ont été déterminées en termes de rétention de bois marchand dans les coupes forestières sur une certaine superficie. Les bouquets laissés en place produiront des arbres morts et se structureront plus rapidement.

*Q : Est-ce que ces îlots ne sont pas plus fragiles aux perturbations?* R : On a tout avantage à créer de gros îlots. Cependant, ce n'est pas parce ces arbres sont tombés qu'ils n'ont plus de valeur écologique.

- Perturbations naturelles/récupération : Les plans de récupération ont pour objectif de laisser une certaine quantité de bois affecté par ces perturbations en place. Cette rétention joue un rôle important dans l'écosystème, car différentes espèces d'insectes et d'oiseaux en dépendent.
- Organisation spatiale des coupes : La nouvelle approche consiste à contrôler le niveau d'agglomération de la coupe dans l'espace et dans le temps et de maintenir une connectivité entre les grands habitats dans le paysage. Pour ce faire, il faut maintenir une répartition de la forêt résiduelle de sept (7) mètres et plus.
- Milieux humides et riverains : Pour l'UA 082-51, il ne s'agit pas d'un enjeu prioritaire puisque les cibles visées étaient déjà atteintes. En milieu riverain, les modalités des sites fauniques d'intérêt (SFI) sont appliquées. De plus, aucune récolte n'est planifiée dans les bandes riveraines de vingt (20) mètres.
- Espèces nécessitant une attention particulière : Il faut tenir compte des modalités pour les SFI. Il existe un VOIC sur les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité qui a pour objectif de maintenir des massifs et des sites de forêt de sept (7) mètres et plus.

La présentation de Mme Belleau pourra être consultée sur la page GIRT du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>.

#### 4. Comités techniques : les travaux en cours :

##### a) Communication :

###### i. Kiosque GIRT au 28<sup>e</sup> Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche (13 avril 2019)

Mme Marie-Eve Lacombe coordonne le projet du kiosque de la Table GIRT, qui se déploiera le 13 avril prochain, lors du 28<sup>e</sup> Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche. Tel que recommandé par le comité Communication de la Table, qui s'est réuni le 15 février dernier, les principaux thèmes à aborder portent sur les travaux de la Table GIRT, sa constitution, le rôle que joue chaque intervenant dans l'aménagement et la planification en forêt publique et l'implication de la population durant la période de consultation. Une carte de l'UA sera exposée à l'arrière du kiosque et un cartable, contenant tous les renseignements pertinents à l'aménagement et à la planification, sera mis à la disposition des intervenants de la Table GIRT afin qu'ils puissent répondre à l'ensemble des questions soulevées par le public. Le slogan retenu est : « La forêt, on s'en parle! ».

M. Pierre Auger, de l'ACPR-N, tient à préciser que le kiosque n'a pas pour objectif de permettre aux organismes de la Table GIRT de faire leur propre promotion. Tandis que M. Nicolas Boulé, du parc national d'Aigüebelle, vérifiera la possibilité de faire tirer des laissez-passer pour accéder aux différents services du parc parmi les visiteurs qui s'arrêteront au kiosque.

Le comité propose que le kiosque soit en place de 11 h à 21 h, partagé en cinq (5) tranches de deux (2) heures. Chaque acteur de la Table GIRT sera jumelé avec un professionnel du domaine forestier. Les organismes qui ont signifié leur intérêt à participer au kiosque sont nommés. Ceux-ci seront sollicités par Mme Lacombe afin d'élaborer les plages horaires, par l'entremise d'un sondage *Doodle*. De plus, ils seront invités à une rencontre préparatoire quelques jours avant l'événement.

###### ii. Activité terrain 2019 de la Table GIRT (11 septembre 2019)

L'activité terrain de la Table GIRT aura lieu sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 11 septembre 2019. La formule est la même, c'est-à-dire transport en autobus scolaire, matériel de sécurité fourni et lunch à apporter par les participants. Le tout est offert gratuitement. Comme le nombre de places est limité, la priorité demeure pour les membres de la Table GIRT. Les étudiants de la Chaire en aménagement forestier durable de l'UQAT sont également les bienvenus. Les inscriptions pour l'activité débuteront un mois avant l'événement. Bien qu'il soit préliminaire, le programme de la journée est dévoilé aux membres. Étant donné les grandes distances à parcourir, il est convenu à l'unanimité de débuter à 8 h et de terminer à 17 h. Les membres du comité Communication se réuniront de nouveau, au mois de mai, pour mettre la touche finale à l'organisation de cet événement.

##### *(Pause)*

*Note : Mmes Audrey-Ann Richard-Tremblay, Annie Migneault, Annie Belleau et Laurence Dupuis quittent la rencontre en raison de conflits d'horaire. Le quorum est maintenu.*

#### 5. **POUR CONSULTATION** Modifications aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) UA 082-51 et entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux, Ville de Rouyn-Noranda) : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)

La consultation publique pour le PAFIO se déroule du 18 février au 14 mars 2019. Une première séance d'information a eu lieu le 19 février dernier, à Duparquet, rassemblant une douzaine de participants. Une seconde soirée d'information se tiendra à Rouyn-Noranda, le 21 février prochain. Les membres de la Table GIRT sont invités à faire connaître leurs préoccupations en ce qui concerne les travaux forestiers planifiés aux PAFIO de l'UA 082-51 ainsi que de l'entente de délégation 1042. Une synthèse des propos échangés sera transmise au MFFP, en accompagnement au rapport de consultation. Le tour de table débute :

**ATRN** : L'aménagiste du MFFP a été rencontré et les ententes d'harmonisation convenues antérieurement avec l'Association sont toujours dans le système. C'est également le cas pour les ententes conclues individuellement avec les trappeurs. Il faudra néanmoins s'assurer que tout suivra au sujet de la programmation annuelle (PRAN). L'Association a aussi invité ses membres à participer à la consultation publique.

**Club Motoneigistes Rouyn-Noranda** : Le Club a toujours la même préoccupation, soit la sécurité de ses membres et des opérateurs responsables de l'entretien des sentiers. Les secteurs à découvert provoquent la présence de lames de neige dans les sentiers. C'est pourquoi le Club a convenu d'une entente avec le MFFP afin de laisser en place des bandes d'arbres non commerciaux chaque côté des sentiers.

**Chaire en aménagement forestier durable, UQAT** : Des étudiants de la Chaire, en maîtrise professionnelle, travailleront sur les mesures d'harmonisation. À cet effet, M. Valeria questionne la Table GIRT pour savoir s'il y a une préoccupation collective qui pourrait faire l'objet d'une analyse plus approfondie portant sur l'écart entre ce qui avait été proposé par la Table et ce qui a été mis en place en guise de suivi. Quelques propositions d'enjeux sont énumérées : les communications, les chemins forestiers multiusages, l'évaluation de la Table GIRT et la vision d'avenir de la Table GIRT. La coordonnatrice invite les membres de la Table à lui soumettre leurs idées qu'elle communiquera à M. Valeria.

**ABAT** : Le conseil d'administration de l'ABAT se réunit dans deux semaines. M. Dubé affirme éprouver quelques difficultés à lire l'information disponible sur les cartes mises à la disposition du public sur les sites Internet du MFFP et de la Ville de Rouyn-Noranda.

**Parc national d'Aiguebelle** : Les commentaires de l'équipe du parc ont déjà été déposés dans le cadre de la consultation publique. Ce sont sensiblement les mêmes d'un PAFIO à l'autre, soit l'accessibilité au territoire et l'entente Paysage.

**RYAM Gestion forestière** : Une partie des préoccupations sont transmises par l'entremise de la Table opérationnelle. En matière de certification, RYAM se soucie du maintien des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et des valeurs qui leur sont associées. Il y aura beaucoup de récolte dans le secteur de Guérin et ceci nécessitera l'accord de la communauté autochtone Timiskaming First Nation, par l'entremise de mesures d'harmonisation. Pour le secteur de Poularies, il y a une grande FHVC où se trouvent plusieurs contraintes. Mme Sigouin recommande ainsi à l'aménagiste du MFFP de reprendre les tableaux de suivis des récoltes dans ce secteur, qu'avait mis en place son prédécesseur.

**CREAT** : L'organisme n'a pas encore émis de commentaires. Cependant, les préoccupations sont sensiblement les mêmes d'une année à l'autre, soit les aires protégées, les chemins multiusages, l'accès aux données et le processus de consultation.

**AFAT** : L'Association n'a pas de préoccupation particulière à émettre. Mme St-Louis souligne néanmoins que c'est la première fois qu'elle entend parler de la consultation par les citoyens. Certains d'entre eux se présentent même au Coin de la carte afin d'obtenir des documents avant de rencontrer le MFFP. Diverses difficultés en lien avec l'utilisation de la carte interactive du ministère ont été relevées.

**Association des lacs Vaudray-Joannès** : M. Shink, à titre de président de l'Association, informe que celle-ci a pris le temps de regarder s'il y avait des travaux qui se trouvaient près de la Réserve de biodiversité des lacs Vaudray-et-Joannès.

**Norbord** : En matière d'approvisionnement, la préoccupation vise la quantité et la flexibilité de secteurs pour maintenir la réserve de feuillus. De plus, pour une usine de panneaux, cela nécessite 60 % en approvisionnement de bois d'été. Dans ce cas, la responsabilité des chemins incombe aux industriels, car c'est à eux que revient le mandat de construire ces chemins. Du côté des secteurs mis aux enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB), depuis les deux dernières années, il y a un manque d'approvisionnement en feuillus.

**MFFP** : Mme Lacombe et M. Michaud rappellent les démarches réalisées par le ministère afin de diffuser l'information auprès de la population dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO. Plusieurs améliorations ont été apportées au plan de communication.

**ACPRN** : Les préoccupations des chasseurs et des pêcheurs consistent aux travaux forestiers réalisés près des abris sommaires ainsi qu'aux chemins forestiers qui deviennent permanents et qui sont souvent la cause de bien des problèmes de cohabitation, sans compter tous les questionnements en lien avec leur entretien. Il est demandé de laisser en place des îlots de forêts pour favoriser l'habitat de l'orignal. L'Association tient son assemblée générale annuelle (AGA) le 11 février prochain, durant laquelle ses membres seront informés de la consultation en cours. Pour l'occasion, la coordonnatrice fera parvenir au représentant de l'ACPRN le bulletin Info-Éclair du MFFP ainsi que le feuillet d'information destiné aux chasseurs afin qu'il puisse en remettre des copies aux participants de l'AGA.

**Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda** : Pour l'UA 082-51, il y a un grand secteur en préparation de terrain, sur le chemin du Rapide 2, dans le canton Montagny, qui est fort probablement associé au feu de forêt qui a eu lieu à cet endroit autour de 1995. Y a-t-il une problématique particulière à cet emplacement? M. Pouliot, du MFFP, mentionne que le ministère profite de l'aide financière versée par le fédéral dans le cadre de programmes sur la captation de carbone qui permet de remettre en production des sites mal régénérés. Les travaux visés couvrent une superficie d'environ 200 hectares. Quant aux lots intramunicipaux, la Ville a transmis 150 lettres aux résidents de la rue Paiement, dans le quartier McWatters, dans l'objectif de les informer de la tenue de la consultation publique. Il faut savoir qu'un secteur de coupes a été ajouté à la planification, à proximité de la rue Paiement.

**OBVT** : L'organisme travaille davantage sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT). L'OBVT n'a pas eu de retour en ce qui concerne la consultation en cours.

## **6. Évaluation annuelle de la Table GIRT de Rouyn-Noranda**

Mme Dufresne évoque l'évaluation annuelle de la Table GIRT qui se déroule présentement. Les membres ont reçu le formulaire avec la convocation et sont invités à le compléter d'ici le 6 mars prochain. Les résultats seront dévoilés lors de la rencontre de la Table du 20 mars 2019. À leur demande, la coordonnatrice enverra le formulaire en format Word à MM. Lavoie et Dubé.

## **7. Divers**

### ***Représentativité de l'ABAT sur les comités de travail***

M. Michel Dubé avise les membres de la Table GIRT qu'un intervenant, qui siège présentement sur différents comités de travail, déclare être un représentant officieux de l'ABAT. Or, cet individu n'est en aucun cas membre de l'Action Boréale et n'a ainsi aucun droit de prendre position au nom de l'organisme.

### ***Association des lacs Vaudray-Joannès***

M. Shink mentionne que l'Association a entrepris les démarches auprès du MFFP afin de procéder à la fermeture temporaire d'un chemin forestier.

## **8. Levée de la rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 20 mars 2019. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25.